

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL
DES MINISTRES ET DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

35-114

Décret n° 95-139 du 2 AOUT 1995
portant nomination de Monsieur
(LOUMANOU Charles) en qualité de Directeur
Administratif et Financier au Bureau de
Contrôle du Bâtimement et des Travaux Publics.
(Régularisation)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut
général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 010-86 du 19 mars 1986 portant création du Bureau de
Contrôle du Bâtimement et des Travaux Publics ;

Vu le décret n° 91-1021 du 28 décembre 1991 portant attributions et
organisation du Ministère des Travaux Publics, de la Construction et de
l'Urbanisme ;

Vu le décret n° 87-798 du 30 décembre 1987 portant organisation et
attributions de la Direction Générale du Bureau de Contrôle du Bâtimement et des
Travaux Publics ;

Vu le décret n° 87-315 du 16 juin 1987 approuvant les statuts du Bureau
de Contrôle du Bâtimement et des Travaux Publics ;

Vu le décret n° 84-595 du 18 juin 1984 fixant les indemnités allouées
aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 janvier 1995 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 janvier 1995 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

D E C R E T :

Article premier : Monsieur (LOUMANOU Charles), Administrateur des Services
Administratifs et Financiers, est nommé Directeur Administratif et Financier
au Bureau de Contrôle du Bâtimement et des Travaux Publics.

.../...

Article 2 : ~~Monsieur~~ (LOUKANOU Charles) percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur (LOUKANOU Charles), sera ~~enregistré~~, publié au journal officiel ~~et communiqué par tout le besoin sera.~~

Fait à Brazzaville, le 2 AOUT 1995

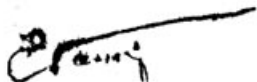


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de l'Equipement
et des Travaux Publics,

Le Ministre de l'Economie et des Finances,
Chargé du Plan et de la Prospective,



Lambert GALIBALI.-



Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO.-